



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT POUR LA GESTION  
DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT**

«Civilité» «Nom\_prénom»  
«Adresse\_1»  
«Adresse\_2»  
«CP» «Ville»

## Programme de Restauration du ru d'Allan

### Compte-rendu de la réunion de piquetage - Tranche 3 - 08 Février 2016

• <b>Lieu :</b>	Au pont du ru d'Allan, route de Dammard/Chézy-en-Orxois à 10h00
-----------------	---

• <b>Maître d'ouvrage :</b>	• <b>Maître d'œuvre :</b>	• <b>Entreprise :</b>
Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Ourcq amont	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
HANCART Jérémy	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
MANGELINCK Ludovic	Agent technique du syndicat			✓
KRAMP Jean-Claude	Agent technique du syndicat	✓		
BARBIER Jean-Paul/Thomas	Exploitant Commune de Chézy-en-Orxois	✓		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine Normandie			✓
GUYOT Pascal	Entente Marne			✓

Le programme pluriannuel de restauration du ru d'Allan a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- La troisième tranche des travaux s'est achevée en fin de semaine dernière.

### **Travaux d'entretien et de restauration**

- Les travaux d'entretien du lit et des berges ont été réceptionnés par le maître d'œuvre lors de la réunion du 01 février.
- Le nettoyage du lit par un retrait des encombres a permis de rediversifier les écoulements et de décolmater certains secteurs fortement colmatés et envasés.
- Le bois, déposé en haut de berge, est laissé à disposition des riverains.



*Andain de bois à retirer par le propriétaire*

Il est rappelé que la bande enherbée est soumise à une **réglementation stricte**. Par conséquent, le dépôt de bois réalisé dans le cadre de ces travaux de restauration ne peut être que **temporaire**.

Il est demandé aux propriétaires riverains, de faire le nécessaire pour retirer le bois de sa bande d'herbe et ce, dès que les conditions climatiques le permettront.

### **Travaux d'aménagements complémentaires**

- Les précipitations de ces derniers jours ont permis d'accélérer le processus de décolmatage des fonds sur le tronçon amont de l'ancien seuil démantelé.
- Aucune remarque n'a été formulée sur cette intervention. Les banquettes en cours de formation se végétaliseront d'ici le printemps/été et reconstitueront un lit d'étiage sinueux et diversifié.
- Une convention d'autorisation d'arasement a été signée entre le propriétaire de l'ouvrage et le syndicat. La suppression de ce seuil a rétabli la continuité écologique entre l'amont et l'aval et à améliorer les écoulements (phénomène d'autocurage des fonds observé).



*Formation de banquettes suite à l'arasement de l'ancien seuil  
Succession de micro-chutes permettant le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire*

- Deux abreuvoirs rustiques ont été finalisés en aval de l'ouvrage.
- Ces aménagements permettront de conserver un système abreuvement des animaux tout en limitant l'apport de matière dans le cours d'eau.
- Ces deux aménagements ont été vérifiés lors de cette réunion et ont été jugés conforme au CCTP.



*Abreuvoir rustique finalisé le long du ru d'Allan*

- **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

Le maître d'ouvrage fait remarquer que la remise en état des terrains a été réalisée par l'entreprise. Dans le cas où des dégradations ultérieures seraient observées, la remise en état des terrains devra être effectuée par le propriétaire de la parcelle et non l'entreprise titulaire du marché.

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages ..... 06.07.87.95.13  
 M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats ..... 03.23.20.36.74  
 Les agents du Syndicats de l'Ourcq amont ..... 06.81.73.01.72  
 ..... 06.26.79.45.38

- **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

Il s'agissait de la dernière réunion de chantier.

La 4<sup>ème</sup> tranche du programme d'entretien et de restauration du ru d'Allan débutera en fin d'année 2016. Elle comprendra la restauration du ru et de certains affluents de la route de Dammard/Chézy, jusqu'à la commune de Saint-Quentin-sur-Allan.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre M. FELZINGER Guillaume.

Le service technique,